

**ADDENDA N° 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION
DES INSTALLATIONS AQUATIQUES INTÉRIEURES DU COMPLEXE
SPORTIF DE SAINT-CÉSAIRE**

Entre

Ville de Saint-Césaire, corporation municipale légalement constituée ayant son siège social au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, Québec, J0L 1T0, représentée aux présentes par le maire monsieur Guy Benjamin et la directrice générale et greffière M^o Isabelle François, dûment autorisées aux fins du présent addenda n° 1 en vertu de la résolution 2017-08-320 adoptée par le Conseil municipal à la séance tenue le 8 août 2017, dont un extrait certifié conforme est annexé aux présentes.

Et d'autre part

Ville de Farnham, corporation municipale légalement constituée, ayant son siège social au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, Québec, J2N 2H3, représentée aux présentes par le maire monsieur Joseph Hüsler et la greffière madame Marielle Benoit, dûment autorisés dûment autorisés aux fins du présent addenda n° 1 en vertu de la résolution 2017-269 adoptée par le Conseil à une séance tenue le 3 juillet 2017, dont un extrait certifié conforme est annexé aux présentes.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 Objet de l'addenda n° 1

En vertu de l'article 5 du Protocole d'entente pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif de Saint-Césaire par les citoyens de la Ville de Farnham, l'addenda n° 1 est à l'effet que les cours de natation semis-privés et privés y dispensés ne fassent plus partie du Protocole d'entente tel que demandé par la Ville de Farnham, le 3 juillet 2017.

Article 2 Entrée en vigueur

Les précisions stipulées à l'addenda n° 1 du Protocole, entre en vigueur à compter du 3 juillet 2017.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes aux dates et endroits mentionnés ci-après.

Signé à Ville de Farnham
ce 18 août 2017


Signé à Ville de Saint-Césaire
ce 16 août 2017


VILLE DE FARNHAM


Joseph Hüsler
Maire


Marielle Benoit
Greffière

VILLE DE SAINT-CÉSAIRE


Guy Benjamin
Maire


Isabelle François,
Directrice générale et greffière